Zeitschrift: Werk, Bauen + Wohnen

Herausgeber: Bund Schweizer Architekten

Band: 69 (1982)

Heft: 7/8: Ernst Gisel

Rubrik: Tagung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ausstellung

Landschaftsarchitekten stellen ihre Arbeiten vor

Öffentliche Gastreferate an der Abt. Grünplanung, Landschaftsund Gartenarchitektur am Interkantonalen Technikum Rapperswil.
26. August 1982 (17.30–19.00 Uhr)
Kurt Huber, Bern
Grünplanung im Überdeckungsbereich der N 1 in der Stadt Bern
23. September (16.00–19.00 Uhr)
Anneliese+Prof. Peter Latz, Kassel
Ausgewählte Projekte

Die Veranstaltungen finden im Zeichensaal 1262 statt.

Tagung

Fachtagung Energie und Raumplanung

24. September 1982 im GEP-Pavillon der ETH Zürich-Zentrum

An der Tagung werden die wesentlichen Zusammenhänge zwischen Raumplanung und Energie aufgezeigt. Energiegerechte Nutzungsplanung und Bauvorschriften – Rechtliche Grundlagen – Vorhandene Beispiele.

Auskunft und Anmeldung: Vereinigung Raumplaner NDS/HTL, Postfach, 5200 Brugg-Windisch

Fachmesse

Altbau-Modernisierung

Die 13. Fachmesse für Altbau-Modernisierung 82 findet vom 2.–6. September 1982 in der Allmendhalle Luzern statt. Sie steht wieder unter dem Patronat des Schweizerischen Hauseigentümerverbandes. Die Veranstaltung hat sich in der Schweiz und auch im Ausland zu einer vielbeachteten Fachmesse entwickelt. Der Veranstalter ist bemüht, bei der Zulassung der Aussteller noch vermehrt auf die spezifisch fachliche Ausrichtung zu achten. Dem Besucher soll die Möglichkeit geboten werden, sich über das ganze Ge-

biet der Altbau-Renovation zu orientieren wie auch entsprechende Anregungen zu erhalten. So findet im Rahmen dieser Ausstellung erneut eine Sonderschau der Pro Renova, Schweiz. Vereinigung für Altbaurenovation, statt.

Weitere Auskünfte erteilt das Sekretariat der Schweizerischen Fachmesse «Altbau-Modernisierung», Postfach 343, 8026 Zürich, Tel. 01/242 95 71.

Nouveau concours

Concours international ouvert pour la création de nouveaux meubles

Le mobilier de bureau des vingt prochaines années

Le Ministère français de la Culture appelle les architectes, architectes d'intérieur, designers et plasticiens du monde entier à participer à un concours international pour la création de nouveaux meubles de bureau. Les lauréats sont assurés de bénéficier d'importantes commandes publiques de l'Etat français, suivies de marchés privés.

Les concurrents sont appelés à traiter l'ensemble des fonctions du travail de bureau: plan de travail, rangement, classement et assise. Cet équipement doit pouvoir s'adapter à des situations diverses tenant à l'échelonnement des statuts des utilisateurs (de la secrétaire au directeur), à la nature des espaces (cloisonnés ou libres) et à l'usage grandissant de l'électronique de bureau. Une attention particulière sera prêtée aux fonctions d'éclairage et de réception du public (accueil, assise, agrément, décor floral et autres).

Un concours international ouvert en deux phases

Le concours se déroulera en deux parties:

deux parties: 1ère phase: concours d'idées (juin 1982 – décembre 1982)

2ème phase: réalisation des prototypes par les dix lauréats retenus, associés aux industriels (janvier 1983 – décembre 1983).

Le jury international

Le jury international est composé par les personnalités suivantes:

- Mme Edmonde Charles-Roux (France), écrivain
- Mme Charlotte Perriand (France), designer
- François Barre (France), Directeur, Etablissement Public de la Villette
- Mario Bellini (Italie), architecte, designer
- Kenji Ekuan (Japon), designer
- Yrjo Kukkapuro (Finlande), designer
- Hans Hollein (Autriche), architecte
- François Mathey (France), Conservateur en chef du Musée des Arts Décoratifs (Paris)
- J.C. Maugirard (France), designer, Président de «VIA» (Association pour la valorisation de l'innovation dans l'ameublement)
- George Nelson (U.S.A.), architecte, designer
- Sébastien de la Selle (France), Coordonnateur de l'expression visuelle à la Régie Renault
- Guy Vidal (France), Payeur général du Trésor, Chargé de mission auprès des Ministres pour le transfert du Ministère de l'Economie et des Finances.

Commissaire général du concours: Jean-François Grunfeld, nommé par le Ministre de la Culture, assurera les fonctions de Secrétaire du jury et de la commission technique chargée d'assister le jury.

Membres du jury suppléants: Marc Emery (France), Rédacteur en chef de «l'Architecture d'Aujourd'hui»; Keith Grant (Royaume-Uni), Directeur du Design Council de Londres.

Les prix et les marchés

A l'issue de la première phase, dix lauréats, au maximum, seront désignés par le jury. Ils bénéficieront de prix dont le montant total s'élève à 400 000 francs français.

Au terme de la deuxième phase, cinq lauréats, au maximum, seront désignés par le jury. Ils obtiendront les premiers marchés d'un montant global de 30 millions de francs français.

Exposition et publication

Une exposition montrant l'ensemble des projets reçus ainsi que les prototypes réalisés sera organisée au Musée des Arts Décoratifs à Paris, autour d'une perspective historique: «Le bureau de 1900 à 2000». Des ensembles de bureaux typiques de chaque époque seront reconstitués et mis en scène.

Un livre bilan sur le mobilier de bureau sera édité, le jury désignera les projets qui y seront publiés.

Calendrier

Phase 1:

15 septembre 1982: date limite d'envoi des questions aux organisateurs 18 octobre 1982: date limite d'envoi des réponses par les organisateurs 29 décembre 1982 (à 17 heures): date limite de réception des projets 5/15 janvier 1983: réunion du jury 31 janvier 1983: publication des résultats.

Phase 2:

31 janvier/30 décembre 1983: réalisation des prototypes

5/15 janvier 1984: réunion finale du jury

1er avril 1984: publication des résultats

janvier/avril 1984: exposition au Musée des Arts Décoratifs.

Modalités de participation

Le concours est ouvert à tous les concepteurs de toutes nationalités, individuellement ou en équipe. Aucune formalité d'inscription n'est exigée.

Le règlement programme peut être obtenu sur demande à partir du 10 juin auprès de: «Concours mobilier», Commissariat général du concours, Pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli, 75 001 Paris (France), téléphone: (1) 260 32 14

Il est également disponible au Secrétariat général de l'UIA.

Ce concours est placé sous le patronage de l'ICSID (International Council of Societies of Industrial Design), de l'IFI (International Federation of Interior designers) et de l'UIA (Union internationale des architectes).

Concours international pour l'aménagement du Parc de la Villette (Paris)

voir (No 5/82 de Werk, Bauen+Wohnen)

Calendrier du concours (nouveau)

10 août 1982 date limite de réception des questions des candidats 25 août 1982 lettre circulaire de réponse collective adressée à tous les concurrents

30 octobre 1982